



POINT SUR LES TRAVAUX

ARBITRE CLUB / ARBITRE DEPARTEMENTAL



- Création du BP.JEPS « Basketball »

- La possession du diplôme mentionné à l'article 1^{er} confère à son titulaire les compétences attestées dans le référentiel de certification suivantes :
 - encadrer et animer des activités de loisir, d'initiation et de découverte du basket-ball en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
 - encadrer, enseigner et préparer en autonomie jusqu' aux premiers niveaux de compétition, en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
 - participer à l'organisation et à la gestion des activités du basket-ball ;
 - participer au fonctionnement de la structure organisatrice de l'activité et notamment à la direction technique de la structure ;
 - participer au développement de la structure organisatrice de l'activité ;
 - participer à l'entretien et à la maintenance du matériel et des installations.



LES 4 METIERS DU TITULAIRE DU DIPLOME

- Animer l'école de mini-basket

- Accueil
- Organisation
- Animation

- Animer la structure:

- Animation pendant les vacances scolaires
- Animation pendant l'été
- Organiser des manifestations ponctuelles

- Mettre en place et animer un plateau technique

- Encadrer les équipes de jeunes niveau « départemental »

- Arbitrer au niveau départemental

-

- Gestion sportive

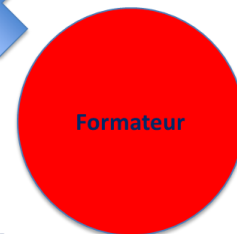
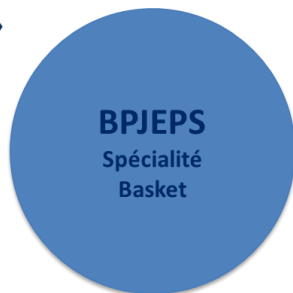
- Mise en place du planning des rencontres
 - Calendrier des rencontres
 - Relation avec les clubs
 - Relation avec le CD
- Gestion de l'organisation matérielle des week-ends
 - Convocations, tables de marque, arbitrage

- Gestion administrative des licences

- Maîtrise de FBI V2
 - Licences, dérogations,

- Aide à la communication du club

- Communication externe
 - Réalisation d'affiches, flyers,..... documents
 - Réalisation et gestion d'un site internet
- Communication interne
 - Réalisation d'une new-letter
 - Affichage,.....



- Développer par:

- La mise en place de l'animation 3 c 3
- Le Basket et la santé
 - Accueil des handicapés dans le club.
 - Actions vers le sport santé
- La mise en place des opérations fédérales de développement
 - OBE
 - Intervention sur le temps scolaire
 - Opération basket collège
- Intervention dans le cadre de la modification des règlements scolaires
- Créer l'animation pendant les vacances.

- Former :

- Les arbitres « club »
- Les animateurs « club »
- Les « OTM » club
- Les accompagnateurs d'équipes

La validation du BP.JEPS a conduit à la création d'un groupe de travail, piloté par Johann JEANNEAU, pour la mise en place du référentiel :

- Arbitre club,
- Formateur Arbitre club,
- Arbitre départemental.

Au-delà de la réalisation des référentiels, le groupe de travail devait également proposer des contenus de formation, des outils pédagogiques à destination des structures.



ARBITRE CLUB



CONSTAT ARBITRE CLUB

- Les clubs manquent d'arbitres
- Les clubs sont en difficulté pour envoyer leurs arbitres en formation et les faire officier à l'extérieur
- Les clubs souhaitent pouvoir former, valider et faire arbitrer leur jeunes au sein même de leur structure ou CTC
- Les clubs manquent de supports de formation
- Peu de ressources fédérales sont à leur disposition

 Création du niveau « Arbitre Club »

L'ARBITRE CLUB

- Une formation simple et efficace au sein du club ou CTC
- La création d'une mallette du formateur d'arbitres clubs
- Une formation qui pourra être animée par des entraîneurs
- Des ressources pédagogiques adaptées aux clubs !
- Une prise en compte des arbitres clubs formés et officiant au sein du club dans le cadre de la charte en devenir



Ce sont les clubs qui fournissent les arbitres... aidons-les !

ARBITRE DEPARTEMENTAL




CONSTAT DE DEPART

- Chaque département forme actuellement ses arbitres selon une organisation, des méthodes et un programme propres
- Il n'y a pas de contenus communs sur le territoire
- Le niveau départemental est validé différemment selon les comités
- Les CDO sont en attente de contenus et outils de formation
- Peu de ressources fédérales sont disponibles pour les formateurs des CDO
- Le BP JEPS est créé : devoir de créer le diplôme d'arbitre départemental, de l'évaluer de manière uniforme sur le territoire (équivalence UC6)




Besoin d'une formation et de contenus uniformes sur le territoire

PROPOSITION

- Création du diplôme d'arbitre départemental (au même titre que le diplôme arbitre CF)
 - Elaboration du référentiel de formation départemental et des outils afférents
 - Accompagnement des Comités par les arbitres-formateurs et les membres du groupe de pilotage pour la mise en place.
 - Fixer un mode d'évaluation unique sur le territoire
 - Edition du diplôme par la FFBB
- 

LA FORMATION

- Le contenu défini par l'INFBB est commun à tous les départements
 - La mise en place de la formation est propre à chaque comité selon ses spécificités et/ou clubs ou CTC
 - Les arbitre-formateurs + les membres du groupe de pilotage sont des ressources à disposition pour les CD
 - Des outils sont fournis aux formateurs des clubs, CTC et CD :
 - référentiel de formation
 - e-learning
 - fiches mémos
 - ...
- 

Diplôme Arbitre Départemental - Les épreuves

Epreuve E1

Contrôle en Cours
de Formation

E1.1

Valider le
programme de
formation

E1.2

Valider les modules
e-learning
(60% juste)

Epreuve E2

Contrôle lors
d'une épreuve terminale

E2.1

Code de Jeu
Test écrit
20 questions

E2.2

Règlement de Jeu
Oral
10 minutes

E2.3

Démonstration
commentée 1x1
10 minutes

Epreuve E3

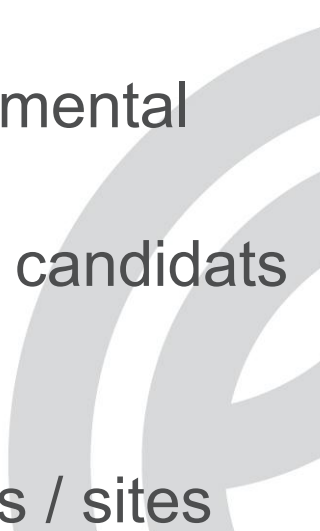
Epreuve pratique

E3

Observation
sur un match
départemental



L'ÉVALUATION

- Le stagiaire se forme au sein de l'école d'arbitrage de son club ou au sein du Comité Départemental
 - Le candidat s'inscrit à l'examen auprès du CD
 - Le CD organise l'examen
 - Le CD délivre le Diplôme d'Arbitre Départemental
 - Les dates d'examen doivent permettre aux candidats d'avoir le temps de se préparer.
 - L'examen peut se faire sur différentes dates / sites
- 

Pour être obtenir l'examen...

Epreuve E1

Contrôle en Cours
de Formation

VALIDEE PAR
LE FORMATEUR

E1.1

Valider le
programme de
formation

Coef 2

E1.2

Valider les modules
e-learning
(60% juste)

Coef 1

VALIDEE PAR
L'INFBB

Epreuve E2

Contrôle lors
d'une épreuve terminale

VALIDEE PAR LE
COMITE (12/20 mini)

E2.1

Code de Jeu
Test écrit
20 questions

E2.2

Règlement de Jeu
Oral
10 minutes

Coef 1

E2.3

Démonstration
commentée
10 minutes

Epreuve E3

Epreuve pratique

VALIDEE SELON LA FICHE
PAR LE COMITE

E3

Observation
sur un match
départemental

UN EXEMPLE... DANS LE CD99

- Le CD99 fixe la date de l'examen : le 15 avril 2015
- Les stagiaires s'inscrivent en formation via le club (ex : 15 oct.)
- Les stagiaires se forment grâce aux stages de la CDO et/ou de leur club ou CTC
- Date limite des inscriptions à l'examen (ex : 15 mars)
- Convocation des candidats (ex : 1^{er} avril)
- Examen mis en place par le CD99
- FFBB : Validation des résultats (ex : 1^{er} mai) et édition des diplômes
- Remise des diplômes (ex : AG)



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com